

**APPEL A PARTENARIAT DANS LE CADRE DU PROJET NASHIRIKI II–  
N° 001/PROGR-IA/UE/ITURI/2024**

Recrutement anticipatif de deux (02) organisations de la société civile qui joueront le rôle des partenaires de mise en œuvre du projet : **Contribuer au renforcement de la cohésion sociale et à la stabilisation dans la province de l'Ituri** (*sous réserve de confirmation de financement par le bailleur de fonds*) dans les territoires de Mambasa (01) et d'Aru (01).

Les organisations non gouvernementales sélectionnées seront des potentiels partenaires de mise en œuvre du projet en attendant que la disponibilité de financement soit confirmée par le bailleur de fonds.

<b>Titre du projet</b>	<b>Contribuer au renforcement de la cohésion sociale et à la stabilisation dans la province de l'Ituri</b>
<b>Consortium Cohésion sociale</b>	<b>International Alert, Search for common ground, Justice Plus et NRC (Lead)</b>
<b>Zones ciblées par le projet</b>	<b>République Démocratique du Congo : Ituri (Aru, Djugu, Mambasa, Mahagi, Irumu et ville de Bunia)</b>
<b>Zone concernée par le présent appel à partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Territoire d'ARU</li> <li>et</li> <li>- Territoire de Mambasa</li> </ul>
<b>Durée du projet</b>	<b>18 mois</b>
<b>Bailleur potentiel</b>	<b>Union Europeene</b>
<b>Durée de l'appel</b>	<b>Du 1er au 15 octobre 2024, <span style="color: red;">prolongée jusqu'au 30 octobre 24</span></b>
<b>Note Importante</b>	<p><b>NB : Compte tenu du nombre très limité des candidatures reçues dans l'échéance prévue et le fait que la connexion internet a été très faible au cours de la durée de l'appel dans les territoires ciblés, La durée de publication de cet appel a été rallongée en tenant compte des mises à jour ci-dessous :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(1) La nouvelle date de clôture sera le 30 octobre 2024, à 23h59, heure de l'est de la RDC,</li> <li>(2) Ceux des soumissionnaires intéressés qui ont déjà envoyé leur candidature peuvent resoumettre leurs dossiers s'ils veulent améliorer quelques choses dans leur candidature. Les OSC soumissionnaires devront télécharger les différents formulaires et travailler sur les versions offlines, et non sur la version en ligne,</li> <li>(3) complétez ces formats des budgets, plan de travail et plan de trésorerie trouvables en suivant le lien dans le modèle fiche de projet", et les partager dument remplis en annexes de votre dossier de candidature.</li> </ul>

*Il est rappelé aux soumissionnaires potentiels le strict respect de la politique de tolérance zéro d'International Alert au sujet des pratiques malhonnêtes, la fraude, la corruption, la collusion, le harcèlement, exploitation et abus sexuels aussi bien dans ce processus de recrutement d'un partenaire de mise en œuvre et comme dans l'ensemble du partenariat. Les candidatures des organisations non gouvernementales (ONG) et organisations de la sociétés civiles (OSC) impliquées dans ces pratiques interdites et contraires à la vision, mission, valeurs, objectifs et procédures d'International Alert seront tout simplement disqualifiées.*

*A compétence égale, la priorité sera accordée aux OSC et ONG ayant démontré qu'elles sont engagées dans les approches de la sensibilité au conflit, la consolidation de la paix, la Diversité et Inclusion, la cohésion sociale et l'égalité du genre. Compte tenu du nombre important de candidatures éventuelles qu'International Alert pourrait recevoir, si vous n'avez pas été contactés deux mois après la publication de cet appel, vous considérerez que votre dossier n'a pas été retenu. Toutefois, International Alert fournira les réponses et feedbacks par courriel aux soumissionnaires dont les dossiers complets soumis seront traités et analysés par le comité de sélection qui sera chargé de l'analyse des dossiers de candidature.*

*Pour tout signalement et dénonciation anonymes, la politique de dénonciation d'Alert fournit des conseils sur la façon de soulever des inquiétudes au sujet de la faute professionnelle dans la conduite des personnes au sein d'Alert, de nos organisations partenaires ou de toutes autres organisations auxquelles nous sommes associées. Il vise à faire en sorte que, si vous voulez soulever des préoccupations sérieuses, vous pouvez le faire avec confiance et sans avoir à vous soucier d'être victimisés, discriminés ou désavantagés de quelque façon que ce soit en conséquence. Si vous voulez soulever des préoccupations graves, notre référent pour la dénonciation peut être contacté directement de l'une des façons suivantes :*

- Ecrivez à « Global Delivery Director », International Alert, 10 Salamanca Place, London SE1 7HB ; Royaume-Uni. Écrivez « Privé et confidentiel » sur votre enveloppe.*
- Téléphonnez : +44 (0)20 7627 6800. Vous pouvez laisser un message vocal 24 heures sur 24, accessible au Directeur de Global Delivery.*

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoyez un courriel à <a href="mailto:concerns@international-alert.org">concerns@international-alert.org</a> . Ce courriel est accessible uniquement au Directeur de Global Delivery, au Directeur Exécutif et au Responsable des Ressources Humaines au niveau global.</li> </ul> <p><i>Il est préférable de formuler vos préoccupations par écrit et de donner autant d'informations que possible, y compris les noms, dates, lieux pertinents, etc. Plus vous signalez une préoccupation tôt, plus il est facile de prendre des mesures efficaces.</i></p>
<p><b>Aperçu d'International</b></p>	<p>International Alert (Alert) est une organisation internationale de droit britannique qui travaille dans la consolidation de la paix à travers des organisations locales de la société civile, par la recherche, le plaidoyer, le renforcement des capacités, le dialogue inclusif, la participation citoyenne. Alert travaille parfois seule, mais souvent en collaboration avec d'autres intervenants nationaux et internationaux. Pour plus de détails veuillez consulter le site Web : <a href="http://www.international-alert.org">www.international-alert.org</a></p>

## 1. DESCRIPTION DU PROJET

Depuis le mois de février 2022 à novembre 2023, International Alert fait partie du consortium Cohésion sociale dénommé Nashiriki kwa Masikilizano dont les organisations membres sont International Alert, Norwegian Refugee Council (NRC), Justice Plus et Search For Common Ground (SFCG). Dirigé par NRC, le consortium **Nashiriki kwa Masikilizano** envisage l'exécution de la deuxième phase du projet Nashiriki II pour une durée de 18 mois. Ce projet vise le renforcement de la cohésion sociale en Ituri et sera financé par l'Union Européenne. Le projet va cibler les territoires de Djugu, Irumu, Mahagi, Mambasa, Aru et Bunia ville en Province de l'Ituri. Le présent appel ne concerne que Mambassa et Aru pour autant que d'autres partenaires couvrent déjà le reste des zones d'interventions envisagées. Le contexte de l'Ituri a particulièrement besoin d'un renforcement de la cohésion sociale du fait qu'entre autres il s'observe un grand nombre de populations déplacées ayant été forcées de fuir leurs foyers à la suite des crises et conflits violents.

Le projet comprends trois axes complémentaires qui sont le renforcement de la collaboration et la confiance entre les communautés et les autorités locales (autorités administratives, judiciaires et coutumières) ; le renforcement de la cohabitation pacifique entre les membres de la communauté à travers une réponse holistique qui combine à la fois les activités de médiation humanitaire/dialogue, les activités socio-économiques, la construction/réhabilitation d'infrastructures communautaires de base et les activités de trauma Healing (ou accompagnement psychosocial) en vue de contribuer à la résilience communautaire; la promotion de solutions durables pour les personnes vulnérables affectées par le déplacement.

International Alert est notamment responsable des activités devant permettre le renforcement des liens entre les autorités et les communautés à travers la mise en œuvre des plans d'actions issus des dialogues, l'organisation des dialogues au niveau

communautaires et la mise en œuvre d'activités socio-économiques pour concrétiser les dialogues et rapprocher les communautés de façon concrète.

Le présent appel à partenariat s'inscrit dans le cadre de la deuxième phase du projet **Nashiriki** qui se veut être encore bien novatrice en termes d'approches d'interventions, de management et engagement à contribuer à la cohésion sociale en Ituri. Tout en restant dans la logique de travailler pour la stabilisation, NASHIRIKI 2 a comme objectif général une continuité de contribuer aux efforts de consolidation et de stabilisation de la paix dans la province de l'Ituri à travers la promotion de la cohésion sociale pour les communautés affectées par les conflits.

Fondé sur les acquis de sa première phase, cette phase s'assigne spécifiquement les objectifs ci-dessous :

**Objectif spécifique 1 : Favoriser la collaboration et la confiance entre les communautés et les autorités locales (autorités administratives, judiciaires et coutumières).**

La deuxième phase de Nashiriki vise à consolider ces résultats qui, bien que significatif, sont encore fragiles et demandent à être approfondis. L'évaluation finale indique ainsi que d'un point de vue quantitatif, la collaboration verticale entre les membres de la communauté et les autorités s'est améliorée mais reste relativement faible à cause du contexte sécuritaire.

**Résultat 1 : La collaboration et confiance entre les communautés et les autorités administratives, judiciaires et coutumières sont améliorées.**

**R1- Output 1 :** Les plans communautaires sont suivis par la société civile et pris en compte par les autorités territoriales et provinciales.

**R1- Output 2 :** Les leaders, autorités et structures de résolution des conflits ont des capacités renforcées en matière de gouvernance, gestion foncière et résolution de conflits

**R1- Output 3 :** Des canaux d'échange sont mis en place entre communautés et autorités qui permettent une redevabilité mutuelle autour de la sécurité, gestion foncière et plans communautaires.

**Objectif spécifique 2 : Favoriser la cohabitation pacifique entre les membres de la communauté**

Le projet agira ainsi comme une tierce partie neutre qui permettra de créer un espace sur où les représentants des communautés pourront se réunir pour s'écouter activement et prendre des décisions ensemble sur les priorités qui renforcent leur collaboration. Des campagnes de paix au niveau des groupements et des territoires rassembleront les membres de la communauté - avec une attention particulière pour les jeunes. De même, les femmes ont un rôle essentiel à jouer comme actrices de paix, en tant que membres de structures de paix locales. Nashiriki II va renforcer leur leadership dans la cohésion sociale en appuyant des organisations féminines à base communautaires qui structurent leur action et peuvent agir comme catalyseur du changement.

**Résultat 1 : Les communautés sont mieux équipées pour résoudre les conflits intra et intercommunautaires de manière pacifique et durable.**

**R1. Output 1 :** Une analyse (recherche action participative) & un suivi du contexte en continu permet une réponse adaptée

**R2. Produit 2 :** Le leadership et la participation des femmes et jeunes pour la promotion de la cohésion sociale est renforcé.

**R2. Output 3 :** Les mesures tendant à renforcer la protection durable des LTP des personnes déplacées et retournées sont prises par les autorités locales et les acteurs humanitaires.

**Objectif spécifique 3 : L'accès aux Solutions Durables des personnes vulnérables affectées par le déplacement est facilité.**

**Résultat 1 : Les obstacles aux solutions durables pour les personnes déplacées sont identifiés et adressés avec la communauté à travers l'information, le conseil et l'assistance légale**

**R1. Output 1 :** Les personnes déplacées sont appuyées dans leur processus d'intégration locale, retour ou réinstallation à travers la collaboration les communautés hôtes et les autorités locales

## **2. L'OBJECTIF DES TERMES DE REFERENCE**

**Alert cherche des partenaires de mise en œuvre pour atteindre les résultats attendus et assurer un bon déroulement des activités du projet Nashiriki phase 2 en Ituri, spécifiquement dans les territoires de ARU et MAMBASA (à raison d'un partenaire par territoire et en complément de ceux existants déjà ). Les autres territoires de la province de l'Ituri ne sont pas concernés par le présent appel à partenariat.**

## **3. L'ENTENDUE DU TRAVAIL**

### ***3.1. Responsabilité du partenaire***

Le partenaire sera responsable pour la planification, le suivi , la mise en œuvre directe et l'adaptation des activités de Nashiriki à ARU et ou MAMBASA en accord avec les résultats attendus du projet et les objectifs lui assignés dans le projet. Pour jouer ce rôle , il est attendu de l'OSC ou l'ONG de jouer une responsabilité technique et de coordination avec le consortium Nashiriki et les autres intervenants en Ituri, notamment dans la bonne compréhension du contexte et l'ancrage communautaire démontrable. Les activités vont cibler des communautés, les autorités locales, les services techniques de l'Etat, les leaders communautaires et les membres de la société civile avec un accent spécifique sur la cohésion sociale à travers spécifiquement les jeunes et les femmes/filles.

**3.2. Description des activités à mettre en œuvre par le partenaire dans le cadre de cet appel à partenariat :**

Les organisations sélectionnées auront la responsabilité de contribuer à gérer un paquet d'activités en assurant la planification, le suivi, le monitoring, la mise en œuvre efficace, rapportage et documentation des produits, résultats et changements induits par l'intervention,

Objectif spécifique 1 : Favoriser la collaboration et la confiance entre les communautés et les autorités locales (autorités administratives, judiciaires et coutumières).

**Activités spécifiques dans le cadre de cet appel à partenariat liées à l'objectif 1 du projet (ARU et MAMBASA) sont :**

- **Activité 1.1.1.2 : Soutien à des initiatives inclusives qui renforcent la cohésion sociale et la confiance, telles qu'identifiées dans les plans communautaires (continuité et nouveau Aru)** (Le projet continuera d'appuyer la mise en œuvre de recommandations prioritaires des plans communautaires – plus au moins deux actions prioritaires par territoire. Ces activités ont démontré dans la phase I avoir un effet catalyseur sur le renforcement de la cohésion sociale entre communautés. Les priorités que Nashiriki 2 va appuyer seront identifiées par les représentants des communautés qui auront notamment participé dans la mise à jour des plans. Basé sur l'expérience de la phase I, ces initiatives pourront par exemple constituer l'organisation d'activités culturelles et sportives, la réhabilitation de certaines petites infrastructures telles que des sources d'eau, la plantation d'arbre de paix, ou tout autre activité pouvant bénéficier à l'ensemble de la communauté et rapprocher les liens.
- **Activité 1.1.3.1 : Organisation des Tribunes d'Expression Populaire (continuité et étendre dans des nouvelles zones).** Nashiriki assurera la multiplication des Tribunes d'expression populaire (**TEP**) dans les zones ciblées. L'organisation des TEP suivra donc une méthodologie similaire mais améliorée par rapport à la première phase. Les TEP seront organisées dès le début du projet afin de laisser plus de temps pour faire le suivi des recommandations et éventuellement faire ressortir des défis à aborder dans la TEP suivante. L'organisation de la TEP passera par les mêmes étapes qui consistent en des ateliers préparatoires avec les communautés en vue de discuter sur le thème, le lieu, la date, les stratégies de mobilisations communautaires et le choix des facilitateurs. *(Cette activité est nouvelle dans le cadre de ce projet à ARU et une continuité à Mambasa)*

**Objectif spécifique 2 : Favoriser la cohabitation pacifique entre les membres de la communauté**

**Activités spécifiques dans le cadre de cet appel à partenariat pour l'objectif 2 (à ARU et à MAMBASA) :**

- **Activité 2.2.1.2 : Organisation d'activités de sensibilisation à la cohésion sociale et à la cohabitation pacifique ainsi que de l'éducation civique par le biais de la radio communautaire (continuité) ;**
- **Activité 2.2.1.5 : Soutien aux groupes de dialogue communautaire et renforcement de leurs activités de dialogue, médiation, sensibilisation et renforcement de la cohésion sociale et renforcement des capacités des membres d'analyse des conflits** (Les groupes de dialogues sont la base de

l'approche Nashiriki, le point d'entrée dans les communautés, et il est donc essentiel de continuer à les appuyer dans la deuxième phase) ;

- **Activité 2.2.2.1 : Appui et accompagnement institutionnel des organisations des femmes et filles.** Elle consistera dans un processus d'actions allant de la cartographie de ces organisations féminines au niveau communautaire dans le territoire ciblé et la priorisation des besoins de ces organisations. Ensuite, certaines seront sélectionnées sur base de critères préétablis avec les organisations partenaires pour recevoir un accompagnement continu par l'entremise du partenaire et du projet. Les capacités de ces organisations seront évaluées et un plan de renforcement de capacité sera développé, suivi et mise en œuvre ;

**Activité 2.2.2.2 : Appui et accompagnement institutionnel de la jeunesse.** Il s'agira notamment de l'appui au Groupe de Jeunes ambassadeurs pour la Paix et la cohésion sociale (la jeunesse joue un rôle très important dans les communautés, et c'est pour cela qu'il est important d'avoir des activités spécifiques pour les jeunes pour les amener à avoir une autre vision de leur avenir et de celui de leur communauté. L'objectif de cette activité est de rassembler ces différents jeunes dans une même structure(ou groupe) , de renforcer leur cohésion et de les rendre responsables pour qu'ils puissent ensuite faire la sensibilisation à la paix dans leur propre territoire.

L'ONG ou l'OSC devra considérer qu'en plus des activités qu'elles gèrera directement , il existe d'autres activités du projet qui seront exécutées par Alert et les autres membres du consortium. Aussi, travailler sur ces activités visés par objectifs spécifiques permettra au partenaire de contribuer à la mise en œuvre du projet Nashiriki 2 et /ou de booster la consolidation des remarquables succès atteints au cours de la première phase.

### **3.3. Intérêt d'Alert dans le partenariat pour la phase II du projet NASHIRIKI**

International Alert tient beaucoup au partenariat pour atteindre sa vision et sa mission. En effet , chez International Alert, nous pensons que les conflits violents ne peuvent être résolus durablement que par ceux qui en sont directement affectés. Nos partenaires locaux, nationaux, régionaux et internationaux jouent un rôle essentiel dans notre capacité à contribuer à un changement social positif.

Les partenaires nationaux d'Alert apprécient notre approche positive, respectueuse et flexible, ainsi que le renforcement des capacités techniques et organisationnelles, que beaucoup estiment avoir accru l'impact de leur travail.

Alert souhaite que la consolidation de la paix soit de plus en plus menée et gérée au niveau local. Afin de garantir la mise en place de partenariats solides, Alert s'efforce de rendre les partenariats plus équitables, plus efficaces, plus profonds et plus diversifiés. Nous suivrons les progrès de nos partenariats et en rendrons compte chaque année. Le projet NASHIRIKI phase II est un projet passionnant, car il permet de faire évoluer sa méthodologie de travail avec les communautés et autorités à tous les niveaux dans le souci de contribuer à la stabilisation, renforcer la cohésion sociale et contribuer au relancement de développement intégré et cela à travers entre autres des partenaires crédibles, responsables, engagés pour la paix et la cohésion sociale.

*Ainsi, Alert recherche deux partenaires potentiels pour compléter la liste d'un partenaire par territoire ciblé par Nashiriki : il s'agit d'un partenaire potentiel qui operar en territoire de ARU et un autre qui assurera ce rôle en territoire de Mambassa . les ONG et OSC intéressées devront s'assurer qu'elles disposent de l'expérience et expertise aguerrie dans les domaines touchants les activités ci-haut détaillés, elles devront aussi avoir la maîtrise du contexte des zones d'intervention (ARU et ou MAMBASA) et du contexte politico-administratif ainsi que les enjeux liés à la stabilisation, à la paix , la sécurité et la cohésion sociale, ainsi que la sensibilité aux conflits et genre qui représente l'environnement dans lequel le projet Nashiriki 2 sera mise en œuvre . ces ONG, OSC candidates doivent se rassurer et démontrer qu'elles peuvent apporter leur contribution à l'atteinte des résultats et objectifs visés par le projet Nashiriki 2.*

### **3.4. Processus de partenariat**

A la suite de cet appel, un processus transparent et inclusif de sélection sera dirigé par un comité de sélection qui sera mis en place par Alert. Ce comité aura le rôle d'analyser les candidatures soumises, reçues en bonne et due forme ; il devra aussi établir une liste restreinte d'ONG qui répondent aux critères objectivement établis. Les ONG ou OSC ainsi présélectionnées seront notifiées et feront l'objet d'une évaluation des capacités institutionnelle, organisationnelle, programmatique et financière afin de déterminer le niveau de risque sur la base de leurs forces, faiblesses, opportunités et menaces en termes de capacités à soutenir la mise en œuvre du projet. Un plan de renforcement des capacités et/ou de développement organisationnel sera développé à la suite de cette évaluation pour chaque organisation retenue.

Sur la liste des ONG présélectionnées , une seule organisation sera retenue dans chaque territoire par le comité de sélection et bénéficiera de l'adjudication avec Alert pour la mise en œuvre des activités visées ; à raison d'une OSC ou ONG a ARU et une autre a Mambasa. Une fois sélectionnée, l'organisation sera invitée à participer à la réunion d'orientation sur le projet (Atelier de démarrage interne du projet) mais aussi à la mise en oeuvre d'un plan de renforcement des capacités au regard des besoins identifiés au cours des évaluations. Cette période inductive sera également focalisée sur l'échange et le partage des pratiques et politiques internes de International Alert.

Cette étape sera suivie par la préparation des documents de contractualisation par les partenaires notamment : i) la proposition technique du projet et ses annexes ; ii) le budget annuel sur base des répartitions des allocations budgétaires ; iii) le plan de travail annuel ; iv) le cadre des résultats ; et v) la matrice de suivi des risques. Ensuite suivra la contractualisation et le lancement effectif du projet dans chaque site/territoire de mise en œuvre (ARU et MAMBASA) de Nashiriki II.

### **3.5. Durée prévisionnelle de Partenariat**

Le projet a une durée de 18 mois comprise entre fin 2024 mi 2026.



Le partenaire de mise en œuvre sélectionné aura **un contrat pour une durée de 14 mois** qui sera évalué sur base des résultats des évaluations des performances et la conformité.

Une fois sélectionnée, le partenaire devra participer au même titre que les autres partenaires de mise en œuvre du projet aux différentes activités, y inclus les activités de démarrage (lancement), les ateliers de planification, les ateliers d'induction/orientation etc.

#### **4. EXPERIENCE ET CAPACITES ESSENTIELLES REQUISES AUX OSC OU ONG SOUMISSIONNAIRES :**

Les OSC et ONG opérant en Ituri qui voudraient devenir partenaire potentiel du projet Nashiriki II dans les territoires ciblés par cet appel doivent répondre aux critères suivants :

- Avoir le statut légal de l'organisation qui l'autorise à opérer en RDC ;
- Avoir un minimum de 5 ans d'expérience prouvée dans un ou plusieurs de domaines techniques suivants : (i) suivi et mise en œuvre des plans communautaires issus des dialogues, dialogue et médiation, (ii) Tribune d'expression populaire (TEP), renforcement des capacités des autorités politico-administratives et services sécurités, (iii) plaidoyer, (iv) la consolidation de la paix et la cohésion sociale (v) avoir une connaissance prouvée dans le travail avec les structures féminines et ou des jeunes ;
- Faire preuve d'une connaissance pratique de la mise en œuvre de l'approche de la sensibilité au conflit et au genre ;
- Avoir de l'expérience programmatique prouvée d'au moins 5 ans dans les zones ciblées (Aru ou Mambasa) ;
- Avoir une expérience prouvée d'au moins 5 ans dans la mise en œuvre des projets avec un budget d'une valeur minimum de 60.000 USD/ par année (soixante mille dollars américains) ;
- Avoir une vision qui cadre avec la stratégie et vision de paix d'International Alert ;
- Avoir une volonté démontrée et de l'expérience du travail en collaboration avec d'autres organisations de la société civile ;
- Faire preuve des bonnes politiques, pratiques et excellentes capacités de gestion technique, financière, et de ressources humaines ;
- Jouir de bonnes relations avec la communauté locale, avec les dirigeants politico-administratives et économiques dans les zones ciblées par le projet ;
- Etre une OSC ou ONG ayant son siège social et l'ancrage dans le territoire ciblé par le projet.

#### **5. COMMENT SE POSITIONNER PAR RAPPORT AU PAQUET D'ACTIVITES ET AUX INNOVATIONS/NOUVELLES THEMATIQUES**

Sur base des activités ci-dessus détaillées et votre connaissance de la zone, le soumissionnaire décrit comment il compte les exécuter dans la zone ciblée. Aucune

organisation ne peut postuler pour tous les deux territoires conjointement ni séparément. Chaque OSC postule pour un seul territoire sur les 2 visés par cet appel et démontrer ses capacités de coordination et de réseautage à divers niveaux.

Par ailleurs, Alert voudrait connaître l'expertise disponible sur laquelle le projet pourrait s'appuyer et plus particulièrement sur les nouveaux thèmes de travail ajoutés aux stratégies de mise en œuvre et à la théorie du changement du projet. L'organisation désireuse d'intégrer le projet en tant que partenaires potentiels est ainsi encouragée à expliquer dans son offre quelle valeur ajoutée le consortium peut attendre d'elle sur base de tous ses atouts et son expertise.

## **6. LES TERMES ET CONDITIONS DE SOLLICITATION**

Les organisations remplissant les critères ci-dessus et qui souhaitent postuler pour être partenaire de mise en œuvre du projet Nashiriki II à ARU ou MAMBASA doivent soumettre les documents suivants :

- Lettre de manifestation d'intérêt signée par un(e) responsable de l'organisation et adressée à la directrice nationale de Alert en RDC;
- Copies des statuts et du règlement d'ordre intérieurs (ROI) de votre organisation,
- Informations bancaires de votre organisation : nom du titre , numero de compte , nom de la banque , noms des personnes mandataires au compte ,
- Une déclaration des expériences des personnes clés selon chaque critère essentiel mentionné ci-haut ;
- Une copie de certificat d'enregistrement aux différents ministères comme ONG en RDC ;
- Les copies des documents d'autorisation de fonctionnement permettant d'identifier la personnalité juridique,
- Copie des rapports narratifs et financiers soumis à un bailleur ou à une instance quelconque,
- Les derniers PV de chacun des organes gestion et statutaires de votre organisations ,
- Liste des membres du conseil d'administration de votre organisation ;
- Description des structures de décisions dans l'organisation et leurs rôles
- Les lettres de référence de 3 organisations partenaires avec lesquelles votre organisation a travaillé dans le passé sur les projets similaires (stabilisation) si possible dans la zone ciblée ;
- Une copie complétée de la fiche technique de l'organisation en annexe 1 (voir ci-bas) et reprise sur le lien suivant.

- Une copie de la fiche synthétique projet dument rempli et utilisant le format ci-après ( à trouver [ici](#) )<sup>1</sup> et les annexes de plan de travail , budget et plan de trésorerie ( à trouver [ici](#) )<sup>2</sup>,
- Prendre en compte ces notices et mises à jour à la suite de rallonge de la durée de publication de l'appel à partenariat :

Le dossier de manifestation d'intérêt doit être adressée à [DRC.Office@international-alert.org](mailto:DRC.Office@international-alert.org) ; avec copie à [akisubi@internantional-alert.org](mailto:akisubi@internantional-alert.org) au plus tard le **30 octobre 2024 à 23h59**.

L'objet de l'email de soumission de votre dossier de candidature comprendra ce qui suit :

**Pour Aru :**

**Lot 01- ARU-N° 001/PROGR-IA/UE/ITURI/2024 + Sigle de votre organisation**

**Pour Mambasa :**

**Lot 02- Mambasa-N° 001/PROGR-IA/UE/ITURI/2024 + Sigle de votre organisation**

***NB :*** *International Alert ne contactera que les organisations retenues. Celles-ci feront l'objet d'une évaluation financière, programmatique et institutionnelle par l'équipe d'Alert en RDC.*

**ANNEXE 1 : FICHE TECHNIQUE DE L'ORGANISATION**

Fiche technique de l'organisation (maximum 2 pages)	
Information générale	
Nom complet de l'organisation et sigle	
Siege de l'organisation	
Coordonnées de Personne de contact représentant votre organisation : noms, numéro de téléphone, adresse email	
Adresse complète et coordonnées de contact de l'organisation : noms, numéro de téléphone, adresse email et site web	
Type d'organisation	
Date de création	

<sup>1</sup> [https://docs.google.com/document/d/1i2hPyzO-Vb\\_el25y3lssOWAL4VpKAeyQI71zRgkxmbk/edit](https://docs.google.com/document/d/1i2hPyzO-Vb_el25y3lssOWAL4VpKAeyQI71zRgkxmbk/edit)

<sup>2</sup> <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1AtnqS-9xLVOlpUj2C1ZnWLTv9HyFOF3D/edit?gid=1890827756#gid=1890827756>

Statut légal de l'organisation, ROI et numéro d'enregistrement	
Groupe cible ou participants à vos interventions	
Zones d'intervention dans le territoire ciblé par cet appel à partenariat : chefferies, secteurs, groupements, villages	
Vision, Mission et valeurs de l'organisation	
Disposez-vous d'un plan stratégique	
<b>Finances</b>	
Volume de gestion (montant annuel géré par l'organisation en 2021, 2022 et 2023)	
Date de conduite et résultat du dernier audit et nom de l'organisation/cabinet qui l'a réalisé auprès de votre organisation	
Existence d'un manuel de procédures de gestion financière, administrative, logistiques (achats) et des ressources humaines	
Existence des politiques clés dont la politique anti-fraude ; de protection des enfants et adultes vulnérables, politique contre le harcèlement, l'exploitation, abus sexuels ...	
<b>Ressources humaines</b>	
Nombre de personnel (hommes et femmes) : salariés qui sont engagés à plein temps ou à temps partiel	
Nombre de personnel volontaire (hommes et femmes) : personnel non salarié	
Quels sont les efforts de votre organisation pour appliquer des critères de non-discrimination lors du recrutement du personnel ? En particulier, est-ce que votre organisation fait des efforts particuliers pour avoir un staff multi-ethnique et équilibré en ce qui concerne le genre ? Si oui, lesquels ?	
<b>Votre potentielle contribution au développement projet Nashiriki II dans le territoire choisi</b>	
Décrire le contexte de la zone de mise en œuvre	
Analyser le contexte des conflits et besoin en cohésion sociale dans votre zone d'intervention	

Décrire les Zones de mise en œuvre précises du projet Nashiriki dans le territoire ciblé par cet appel à partenariat : chefferies, secteurs, groupements, villages	
<b>ACTIVITES DU PROJET : Expliquez brièvement et concrètement où et comment ces activités seront réalisées dans les zones du projet ciblées ci-haut</b>	
Activité 1.1.1.2 : Soutien à des initiatives inclusives qui renforcent la cohésion sociale et la confiance, telles qu'identifiées dans les plans communautaires (continuité et nouveau Aru)	
Activité 1.1.3.1 : Organisation des Tribunes d'Expression Populaire (continuité et étendre dans des nouvelles zones).	
Activité 2.2.1.2 : Organisation d'activités de sensibilisation à la cohésion sociale et à la cohabitation pacifique ainsi que de l'éducation civique par le biais de la radio communautaire	
Activité 2.2.1.5 : Soutien aux groupes de dialogue communautaire et renforcement de leurs activités de dialogue, médiation, sensibilisation et renforcement de la cohésion sociale et renforcement des capacités des membres d'analyse des conflits	
Activité 2.2.2.1 : Appui et accompagnement institutionnel des organisations des femmes et filles	
Activité 2.2.2.2 : Appui et accompagnement institutionnel de la jeunesse.	

## ANNEXE 2 : LES CRITERES D'EVALUATION DES PARTENAIRES

Les critères majeurs d'évaluation des partenaires seront les suivantes :

Description de critère	Points/100
<p><b>Exigences administratives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lettre d'intérêt signée par un responsable de votre organisation ;</li> <li>• Une déclaration de vos expériences selon chaque critère essentiel mentionné ci-haut</li> <li>• Une copie de l'arrêté de reconnaissance de la personnalité juridique, d'autorisation de fonctionnement et/ou les certificats d'enregistrement aux différents ministères comme ONG en RDC ;</li> <li>• Liste des membres du conseil d'administration, de l'exécutif et de la commission de contrôle de votre organisation, leurs CVs et copies des réunions récentes du CA ;</li> <li>• Description des structures de décisions dans l'organisation et leurs rôles (par exemple, l'équipe dirigeant et leurs CVs) ;</li> </ul>	10

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les lettres de référence de 3 organisations (personnes) de référence des organisations partenaires avec lesquelles votre organisation a travaillé dans le passé sur les projets similaires.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une vision de la paix qui cadre avec la vision de paix, mission et valeurs d'International Alert ;</li> <li>• Fournir la vision, la mission et la déclaration des valeurs de votre organisation moyennant les copies de vos statuts, RI et plan stratégique y compris toute autre documentation pertinente ;</li> <li>• Avoir un ancrage dans les sites/territoires d'intervention avec une collaboration étroite avec les autorités locales et les leaders communautaires.</li> </ul>	10
<p><b>Expertise et expérience sectorielle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir un minimum de 3 ans d'expérience prouvée dans un ou plusieurs de domaines techniques suivants ; (i) suivi et mise en œuvre des plans communautaires issus des dialogues, dialogue et médiation, (ii) Tribune d'expression populaire (TEP), renforcement des capacités des autorités politico-administratives et services sécurités, (iii) plaidoyer, (iv) la consolidation de la paix et la cohésion sociale (v) avoir une connaissance prouvée dans le travail avec les structures féminine et ou des jeunes</li> <li>• Faire preuve d'une connaissance pratique de votre organisation, de la mise en œuvre de l'approche sensibilité aux conflits et genre dans votre programme ;</li> <li>• Avoir un staffing compétent et disponible disposant des expériences attendues et prouvées avec les CVs du personnel clé dont votre organisation compte impliquer dans la mise en œuvre de ce projet Nashiriki II ;</li> <li>• Faire preuve des bonnes politiques, pratiques et excellente capacité de gestion technique, financière, et de ressources humaines.</li> </ul>	40
<p><b>Gestion des projets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une expérience prouvée de minimum 3 ans dans la mise en œuvre des projets avec un budget d'une valeur minimum de 60,000 UD/ par année et fournir une liste des bailleurs avec lesquelles vous avez travaillé et ceux en cours (avec idée sur la hauteur des financements annuels en cours) ;</li> <li>• Des politiques/ procédures et manuels en place pour orienter des activités et assurer la transparence de l'organisation et</li> <li>• Capacités démontrées en gestion financière et logistique</li> <li>• Capacités démontrées en gestion technique de projet, budgétisation, planification, suivi, monitoring, évaluation et rapportage, y compris remplir en bonne et due forme la fiche technique, le plan de travail, le budget, le plan de trésorerie contenu dans le fichier Excel en attache, (le dossier est accessible <a href="#">ici</a> <sup>3</sup>)</li> </ul>	20
<p><b>Présence et expérience locale :</b></p>	20

<sup>3</sup> Notez que le format contient aussi le modèle de plan de travail, budget et plan de trésorerie à retrouver en suivant ce lien [https://docs.google.com/document/d/1i2hPyzO-Vb\\_el25y3lssOWAL4VpKAeyQI71zRgkxmbk/edit](https://docs.google.com/document/d/1i2hPyzO-Vb_el25y3lssOWAL4VpKAeyQI71zRgkxmbk/edit)

<ul style="list-style-type: none"><li>• Maitrise de contexte, ancrage communautaire et disposer de son siège social dans le territoire ciblé par le projet,</li><li>• Avoir exécuté avec succès un projet de consolidation de la paix et cohésion sociale dans la zone,</li><li>• Jouir de bonnes relations avec la communauté locale, avec les dirigeants politico-administratives et économiques dans les zones ciblées par le projet ;</li><li>• Avoir une volonté démontrée et de l'expérience du travail en collaboration avec d'autres organisations de la société civile</li></ul>	
<b>TOTAL SCORE</b>	<b>100</b>

ADMINISTRATION



Handwritten signature in blue ink, appearing to read "Joseph-K".